

CHARTRE DE BONNE CONDUITE

Saison 2026/2027

ALBONAISE GYMNASTIQUE FRANCONVILLE

(A lire et à signer au moment de l'inscription)



1

Cette chartre complète le règlement intérieur et les statuts de l'Association consultables sur le site internet.

Elle a pour objectif de garantir un environnement sportif respectueux, sécurisé et bienveillant pour tous les adhérents, familles, entraîneurs, bénévoles et dirigeants. L'adhésion au club implique l'acceptation de ses valeurs et le respect de cette chartre ainsi que plus largement celles de la Fédération Française de Gymnastique et du Ministère des Sports.

Une réunion de rentrée sera organisée par chaque entraîneur, pour apporter toutes les autres informations utiles au bon déroulement de la saison sportive.

1. Respect et comportement

Chaque adhérent et chaque famille s'engagent à :

- adopter un comportement respectueux et bienveillant ;
 - respecter les entraîneurs, bénévoles, juges, dirigeants et autres gymnastes ;
 - respecter les consignes de sécurité et le matériel ;
 - faire preuve de ponctualité et d'assiduité ;
 - préserver une ambiance saine et positive au sein du club.
- ⇒ Toute violence verbale ou physique, harcèlement, intimidation, discrimination, comportement déplacé ou irrespectueux pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du club.

2. Prévention des violences et protection des adhérents

Pour des raisons de sécurité liées à la pratique gymnique, certains exercices nécessitent la mise en place d'une parade impliquant un contact physique entre l'encadrant et le gymnaste, ou entre gymnastes. Ces interventions ont exclusivement pour objectif d'assurer la sécurité, de prévenir les chutes et d'accompagner l'apprentissage technique. Elles s'effectuent dans le strict respect de la personne, de son intégrité et de sa dignité.

Le club applique une politique de tolérance zéro concernant :

- les violences physiques ou psychologiques ;
 - le harcèlement ;
 - les discriminations ;
 - les violences sexistes et sexuelles (VSS).
- ⇒ Tout comportement inapproprié, propos déplacé ou situation préoccupante peut être signalé :

- à un entraîneur ;
 - aux référents VSS du club ;
 - à un membre du Comité Directeur ;
 - à la cellule signal-sports@sports.gouv.fr
- ⇒ Les signalements seront traités avec confidentialité, sérieux et dans le respect des personnes concernées et des mis en cause présumés.

3. Principe de laïcité

Conformément aux principes de laïcité et aux dispositions du Code du sport, le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse, politique ou philosophique, notamment le voile, est interdit dans l'enceinte du club ainsi que lors des entraînements, compétitions et manifestations sportives organisées par le club.

- ⇒ Chaque adhérent s'engage à respecter ces règles applicables à toutes et tous.

3. Assiduité, retards et absences

Les adhérents doivent :

- arriver à l'heure ;
 - prévenir l'entraîneur en cas d'absence ou de retard ;
 - participer régulièrement aux entraînements et compétitions lorsqu'ils sont engagés.
- ⇒ Les absences répétées non justifiées peuvent entraîner une remise en question du maintien dans le groupe, notamment en section compétition, sans compensation financière.
- ⇒ Une réunion de rentrée sera organisée par l'entraîneur de votre enfant, votre présence est requise.

4. Sécurité et responsabilité

Les enfants sont sous la responsabilité du club uniquement pendant les horaires de cours.

Les parents doivent :

- accompagner les mineurs jusqu'au lieu d'entraînement ;
- vérifier la présence de l'entraîneur ;
- récupérer leur enfant à l'heure de fin du cours
- se tenir informés des communications envoyées par mail ou par groupe WhatsApp.
- informer l'entraîneur en amont si absence de l'enfant

Le club décline toute responsabilité :

- avant et après les horaires d'entraînement ;
- en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels dans le gymnase.

5. Tenue et matériel

Une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique est obligatoire :

- cheveux attachés ;
 - bijoux retirés ;
 - chaussures interdites dans le gymnase, dans les salles et sur les praticables.
 - la pratique torse nu pour les GAM mineurs et en brassière pour les GAF mineures est interdite.
- ⇒ Les gymnastes doivent respecter le matériel et participer au rangement systématique en fin de séance.
- ⇒ Pour les sections compétition, la tenue officielle complète du club est obligatoire pour les compétitions.

6. Communication, WhatsApp et réseaux sociaux

Les groupes WhatsApp, réseaux sociaux et outils de communication du club sont exclusivement destinés aux informations liées à la vie sportive et associative.

Chacun s'engage à :

- rester courtois et respectueux ;
- éviter les polémiques, critiques publiques ou conflits ;
- ne pas diffuser de rumeurs, messages agressifs ou contenus inappropriés ;
- respecter la vie privée des adhérents, entraîneurs et familles.
- signer et appliquer la charte dédiée

⇒ Le club se réserve le droit de retirer une personne d'un groupe ou de prendre des sanctions en cas d'usage inadapté.

7. Photos, vidéos et droit à l'image

Des photos ou vidéos peuvent être réalisées dans le cadre des activités du club (cours, compétitions, stages, gala, événements).

Elles peuvent être utilisées sur :

- le site internet ;
- les réseaux sociaux ;
- les supports de communication du club.

⇒ Les familles peuvent exercer leur droit d'opposition conformément aux modalités précisées lors de l'inscription.

⇒ Il est interdit de diffuser sur les réseaux sociaux des images ou vidéos d'autres adhérents mineurs sans autorisation des représentants légaux.

8. Compétitions et événements

Les gymnastes engagés en compétition s'engagent à :

- respecter les convocations et horaires ;
- adopter un comportement exemplaire ;
- rester présents jusqu'à la fin du palmarès sauf autorisation de l'entraîneur.

⇒ Les décisions sportives (sélections, compositions d'équipes, niveaux) relèvent exclusivement de l'équipe technique.

9. Paiement et inscription

Toute inscription devient définitive après :

- validation du dossier complet ;
- règlement du premier versement.

⇒ Les cotisations restent dues pour la saison engagée, sauf situation exceptionnelle étudiée par le Comité Directeur.

⇒ Le Club se réserve le droit de ne pas accepter en cours un adhérent qui n'a pas réglé la mensualité due après 1 rappel par mail. En cas de difficulté financière ponctuelle, le Comité Directeur peut étudier votre situation si vous en faites la demande avant la date butoir.

10. Sanctions disciplinaires

Le non-respect de cette charte peut entraîner :

- un rappel au règlement ;
- une exclusion temporaire sans remboursement ;
- une exclusion définitive sans remboursement.

⇒ Les décisions disciplinaires sont prises par le Comité Directeur en lien avec l'équipe technique.

11. Esprit associatif

L'Albanaise Gymnastique Franconville est une association sportive reposant sur l'investissement de ses bénévoles, entraîneurs et familles et mécènes.

Le respect, l'entraide, l'engagement et la bienveillance sont essentiels au bon fonctionnement du club et à l'épanouissement de tous les gymnastes.

En validant l'inscription, l'adhérent et/ou son représentant légal reconnaisse avoir pris connaissance de la présente charte et s'engagent à la respecter.



Fait à, le

Signatures *précédées de la mention « lu et approuvé »*

Le gymnaste

Le(s) représentant(s) légal/légaux